

# CHALLENGE FÉMININ

# SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
RESPONSABLE DE LA COMPÉTITION	3
PRÉAMBULE	3
ART. 1 / QUALIFICATION DES JOEUSES	3
ART. 2 / COMPOSITION DES ÉQUIPES	3
ART. 3 / DATES ET LIEUX	4
ART. 4 / ENGAGEMENT	4
ART. 5 / DÉROULEMENT SPORTIF	4
ART. 6 / DÉCOMPTE DES POINTS	5
ART. 7 / RÉCOMPENSES	6
ART. 8 / ARBITRAGE	6
ART. 9 / TRANSMISSION DES RÉSULTATS	6

# RESPONSABLE DE LA COMPÉTITION

Mme. DESCHAMPS Catherine

Tél. 06.09.49.01.58

Mail : [feminines@cd16tt.fr](mailto:feminines@cd16tt.fr)

Autre contact : Secrétariat du comité

Tél : 05.45.25.32.54

Mail : [secretariat@cd16tt.fr](mailto:secretariat@cd16tt.fr)

## PRÉAMBULE

Le challenge féminin fait référence aux championnats par équipes et il est régi par les règlements fédéraux de la saison en cours. La dernière édition des règlements sportifs fédéraux, Titre II, est à lire attentivement et est complétée par les règles ci-dessous. Cette compétition est destinée à promouvoir la pratique féminine de notre sport dans une ambiance conviviale.

## ART. 1 / QUALIFICATION DES JOUEUSES

**01** /// La compétition est ouverte à toutes les féminines, toutes catégories d'âge confondues, licenciés Loisir ou Compétition.

**02** /// Pour pouvoir faire partie d'une équipe, la joueuse doit être en possession d'une licence valide pour la saison en cours, sur laquelle est apposée la mention « certificat médical présenté ».

Si cette mention ne figure pas sur la licence, la joueuse doit présenter un certificat médical de moins d'un an. Une joueuse peut justifier de sa licence en cours de validité par le biais du site internet ou de l'application mobile de la Fédération. Si ces deux conditions ne sont pas respectées, la joueuse ne peut pas jouer.

## ART. 2 / COMPOSITION DES ÉQUIPES

**01** /// Chaque équipe est composée de deux joueuses qualifiées (voir Art. 1).

**02** /// Les équipes peuvent être incomplètes.

03 //// Des joueuses de différents clubs peuvent composer une équipe.

## ART. 3 / DATES ET LIEUX

01 //// Les lieux sont déterminés par avance, en tentant de centraliser au mieux sur le département.

02 //// Le jour des regroupements féminins est le **dimanche** matin - Pointage à 10h00 – Début à 10h30.

03 //// Les dates fixées pour la saison 2025 / 2026 sont :

- Dimanche 16 novembre 2025 ;
- Dimanche 25 janvier 2026 ;
- Dimanche 29 mars 2026 ;
- Dimanche 17 mai 2026.

## ART. 4 / ENGAGEMENT

01 //// Les inscriptions ne se font que sur le site du Comité départemental ([comitett16.fr](http://comitett16.fr)).

02 //// La participation est de 5€ par joueuse.

03 //// Au moment de l'inscription, les clubs doivent donner, pour chaque équipe, le nom et le classement de chaque joueuse.

04 //// Les clubs peuvent inscrire autant d'équipes qu'ils le souhaitent.

05 //// L'inscription d'une seule joueuse est possible.

06 //// Une nouvelle licenciée d'un club peut intégrer en cours de saison une équipe de son club.

## ART. 5 / DÉROULEMENT SPORTIF

01 //// Ce challenge se déroule sur 4 tours. À l'issue de chaque tour, l'équipe marque des points.

**02 ////** À l'issue des 4 tours, un classement des équipes est établi. L'équipe qui totalise le plus de points remporte alors le challenge féminin.

**03 ////** Toutes les joueuses participent à une division unique avec classement intégral.

**04 ////** À l'issue de poules composées en fonction du nombre de participantes, les joueuses disputent un tableau à classement intégral dans lequel elles sont réparties de façon à ce que les joueuses d'une même équipe ne puissent se rencontrer avant les demi-finales.

**05 ////** À l'issue de ce tableau, chaque joueuse d'une équipe marque des points en fonction de la place qu'elle a obtenue.

**06 ////** Il y aura deux divisions distinctes (compétition et loisir) si le nombre de loisirs le permet. Dans le cas contraire, une seule division mêlant compétition et loisir.

**07 ////** À chaque tour, en fonction des engagées, l'épreuve sera adaptée pour le meilleur déroulement possible pour les participantes. Il pourra donc être organisé :

- Différents tableaux par niveaux de points / classements individuels (ceci pour éviter, par exemple, qu'une classée 14 ne soit opposée à une classée 5) ;
- Un tableau réservé aux non-classées, loisirs et classées avec 500 points officiels ;
- Déroulement par poules, tableaux et classement intégral (toutes les participantes faisant ainsi le même nombre de parties) ;
- Si possible, différents tableaux en regroupant en partie des catégories jeunes.

Ce système permet de :

- Respecter la disponibilité des joueuses ;
- Faciliter la vie du club en limitant les contraintes ;
- Permettre aux licenciées de participer au maximum et défendre la pratique féminine de notre sport.

## **ART. 6 / DÉCOMPTÉ DES POINTS**

**01 ////** À l'issue des poules, chaque joueuse est répartie dans le tableau final avec classement intégral.

**02 ////** Le juge-arbitre additionnera le total de chaque équipe et effectuera un classement par équipes, en suivant la répartition ci-dessous :

Place	1	2	3	4	5	6	7	8
Points	20	18	16	14	13	12	11	10
Place	9/10	11/12	13/14	15/16	17→20	21→24	25→28	29→32
Points	9	8	7	6	5	4	3	2
Place	32 et +							
Points	1							

## ART. 7 / RÉCOMPENSES

01 //// Les 3 premières joueuses de chaque division sont récompensées à l'issue de chaque tour par une médaille individuelle (or, argent, bronze).

02 //// L'équipe ayant obtenu le plus de points est récompensée à l'issue de chaque tour par un trophée.

03 //// Les 3 joueuses ayant marqué le plus de points cumulés lors des 4 tours, dans chaque division, sont récompensées à l'issue du dernier tour par un petit trophée.

04 //// L'équipe ayant obtenu le plus de points cumulés lors des 4 tours sera récompensée à l'issue du dernier tour par un grand trophée (pour l'équipe) et de petits trophées (pour les joueuses la composant).

## ART. 8 / ARBITRAGE

01 //// L'arbitrage des rencontres est partagé entre les deux équipes.

02 //// Les parties sont arbitrées par les joueuses des équipes concernées, ou par d'autres personnes licenciées.

## ART. 9 / TRANSMISSION DES RÉSULTATS

01 //// Les résultats de rencontres doivent être communiqués de préférence par SPID, ou le cas échéant au Comité par mail à [secretariat@cd16tt.fr](mailto:secretariat@cd16tt.fr).

02 //// Tous les résultats doivent impérativement être communiqués dès la fin de la rencontre.